



Éducation maritime



L'inter syndicale CFDT; SNETAP- FSU ; CGT des personnels de l'enseignement maritime

A

M Philippe PAOLANTONI
Directeur des Affaires Maritimes

Objet :nouvelles grilles horaires des Bac Professionnels

Monsieur le directeur,

Depuis lundi les personnels des Lycées professionnels maritimes prennent connaissance de nouvelles grilles horaires pour la prochaine rentrée.

Ces grilles sont largement différentes de celles en vigueur actuellement , validées par le Copil du 29 mars 2009.

Ces nouvelles grilles n'ont à l'évidence pas pris en compte les référentiels en vigueur ,les critères pédagogiques et l'intérêt des élèves.

Cette nouvelle mouture n'a pas été discutée ou négociée avec les institutions représentatives des personnels ,ni avec les directeurs,ni au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime, comme cela s'est pratiqué en 2008-2009 au moment de la mise en place de la nouvelle organisation des Bac professionnels.

Nous rappelons que la DAM s'était engagée à faire un bilan d'un cycle complet de la seconde à la terminales avant d'envisager des modifications significatives.

En outre la circulaire n°17/GM1 du 26 janvier 2011 place les sessions du bac à partir du mois de mai, alors que dans le même temps l'éducation nationale s'attache à « la reconquête du mois de juin »!

L'intersyndicale dénonce ces pratiques d'un autre âge et réclame une consultation et une réunion pour faire le bilan des deux années scolaires passées avant d'envisager d'éventuelles modifications des grilles horaires.

Dans l'attente, nous vous prions monsieur le Directeur, d'agréer nos respectueuses salutations.

Le 3 Février 2011,

Pour la CFDT ,

François Yvon

Pour le Snetap-FSU

Lionel Blin

Pour la CGT

Raymond Bozier